



waze

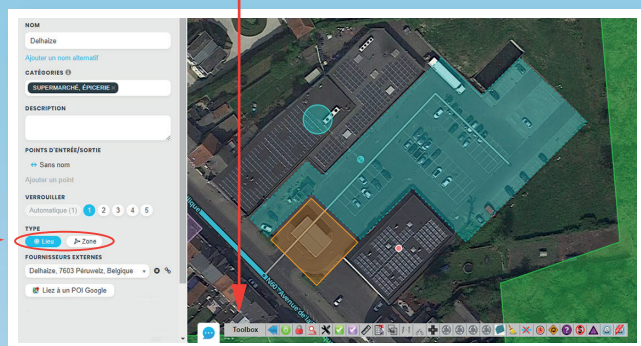
EDITION

POI* en « point » ou POI en « Zone » ?

POI : Point Of Interest

■ En Wallonie, nous avons établi que tous le POI's de plus de 500 m² se dessinent en « zone ». Cette surface est en effet la taille minimale pour un affichage sur l'application. Toutes les zones inférieures à cette dimension ne seront pas affichées. Ces POI's seront alors dessinés en « point ».

- Il est toujours possible de transformer un POI « point » en « zone » et un POI « zone » en « point ».
- Le plugin «**Toolbox**» peut vous indiquer la surface d'un POI « zone ».



Notez que toutes le stations services se dessinent en POI « zone » de 500m² minimum même si la surface du bâtiment est inférieure. Il est donc souvent nécessaire de ne pas dessiner la réalité du terrain et d'exagérer exceptionnellement la surface réelle (les autres « zones » contournent toujours la réalité des bâtiments, forêts, etc.).

RAPPEL : Une station service doit toujours être verrouillées N3 au minimum ou plus en fonction de la route au bord de laquelle elle se trouve.

☺ Pour en savoir plus sur comment dessiner correctement un POI « zone » pour un rendu maximal sur l'application, veuillez consulter l'infographie « -geometrie » et la page du site internet « Édition des points d'intérêt ».



Prenez l'habitude d'afficher les options TOOLBOX !



Bonnes éditions à toutes et à tous !
Plus d'infos sur Wazopédia (cliquez)

